



LES CONSEILS MUNICIPAUX sont disponibles dans leur intégralité en mairie et sur le site

CONSEIL 23 du février 2015

1 – AURORISATION DE PROCÉDER AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

En application de l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015, à concurrence de 176 535.85 €, soit 25 % des crédits ouverts hors remboursement de la dette en 2014.

2- MOTION de SOUTIEN au PROJET de CENTER PARCS de ROYBON

Le conseil municipal affirme son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement économique du territoire et dénonce les méthodes de contestation illégales et parfois violentes observées sur le site du projet.

3- PARTICIPATION aux FRAIS d'AMÉNAGEMENT des POINTS d'APPORT VOLONTAIRE

Le conseil municipal approuve la participation communale de 5 750 € à verser au SICTOM Sud Grésivaudan après que les trois containers pour la collecte sélective implantés devant l'école maternelle aient été semi-enterrés. L'aménagement initial pris en charge par le SICTOM Sud Grésivaudan prévoyait des containers aériens.

4- CONVENTION de MUTUALISATION du VÉHICULE « CUREUSE » à PASSER avec la RÉGIE EAU et ASSAINISSEMENT de VINAY

Approbation de la convention à intervenir avec la régie eau et assainissement de la 3C2V pour bénéficier de la mise à disposition de la cureuse de la régie, moyennant un forfait de 500 € HT pour une journée d'intervention ou 250 € HT pour la demi-journée.

5- CONTRAT d'ASSURANCE des RISQUES STATUTAIRES

Le contrat d'assurance auquel la commune est actuellement adhérente à travers le contrat groupe du centre de gestion pour l'assurance des risques du personnel communal arrive à échéance le 31 décembre 2015. Le centre de gestion va procéder à une mise en concurrence de ce contrat pour une période de 4 ans. Par cette délibération, le conseil municipal manifeste son souhait d'être associé à la démarche.

6- CONVENTION de PARTENARIAT avec le CNFPT pour la FORMATION des AGENTS COMMUNAUX

L'offre de formation du CNFPT s'étoffe pour faire face aux nouveaux besoins de formation des agents communaux, notamment liés à l'évolution des missions. Une partie de cette offre nouvelle sera désormais payante. La convention cadre en fixe les modalités.

7- ACQUISITION d'une PARCELLE LIEUDIT FONTBESSET

Les consorts Delahaye et Chabaury ont proposé de céder à la commune, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AP 340, lieudit Fontbesset, d'une contenance de 29ca. Le conseil municipal approuve cette acquisition et désigne le Cabinet Juris Collectivités pour l'assister dans la rédaction des actes à intervenir.

INFORMATIONS DIVERSES :

* Jean-Pierre FAURE présente la première esquisse de la salle d'évolution sportive proposée le 23 février par Franck PRUNGNAUD, du cabinet d'architecte COMPOSITE, au groupe de travail. Il précise que ce groupe de travail est ouvert à tous les conseillers municipaux qui peuvent y participer selon leur disponibilité.

**CONSEIL
du
23 février 15
(suite)**

*Jean-Pierre FAURE informe qu'un rendez-vous est pris le 24 février avec l'EPFL (Établissement Public Foncier Local) pour évoquer la zone de la Terrasse et étudier les possibilités de portage financier de ce dossier.

*La journée environnement est programmée le samedi 28 mars à 8h30.

*Les peupliers dans la zone de lagunage ont été coupés. Vu le faible rendement d'une peupleraie, il a été décidé de la remplacer par une vraie forêt (chênes, hêtres, etc..) pour améliorer l'environnement et attirer les oiseaux. Cette opération concerne environ deux hectares ; elle est réalisée en partenariat avec l'ONF (Office National des Forêts) qui participe aussi au financement.

Rythmes scolaires : L'aide de l'état est reconduite pour l'année à venir, mais elle est soumise à l'obligation d'établir un PEDT (Projet Éducatif Territorial). La commission scolaire et le comité de pilotage vont se réunir très prochainement pour y réfléchir.

Gérard LARGERON, responsable des services techniques, va faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} juin 2015. Jean-Pierre FAURE indique que l'annonce pour son remplacement a été diffusée via la plateforme du Centre de Gestion. Cinquante candidats ont postulé. La candidature de **Gilles DAVID**, Saint Quentinnois, a été retenue.

CONSEIL 23 du mars 2015

1- BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et AFFECTATION des RÉSULTATS

	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Recettes ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		312 511,39	555 699,90	
Opération de l'exercice	1 128 536,41	1 52 705,66	508 774,87	1 157 858,53
Résultats de clôture		766 680,64		93 383,76
Restes à réaliser			49 333,00	21 334,00
Totaux		766 680,64		65 384,76

Le compte administratif est approuvé avec un résultat de clôture excédentaire en section de fonctionnement de **766 680.64 €** ; un résultat de clôture également excédentaire en investissement pour **93 383.76 €**. Après financement des restes à réaliser, est approuvée l'affectation du résultat suivante : **65 384.76 €** en excédent d'investissement reporté en section d'investissement **766 680.64 €** au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

2 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2014

Le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal et le compte administratif étant conformes, le conseil municipal déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

3- BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION du BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 qui s'équilibre à 2 244 545.17 € en section de fonctionnement, et à 1 234 308.22 € en section d'investissement.

4- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES Les taux des taxes locales sont maintenus au même niveau :

- 11.62 % pour la taxe d'habitation ;
- 18.79 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 57.01 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

5 - BUDGET CHAUFFERIE : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2014

Le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal et le compte administratif étant conformes, le conseil municipal déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

6- BUDGET CHAUFFERIE : APPROBATION du BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 qui s'équilibre à **48 400.00 €** en section de fonctionnement, et à **74 829.23 €** en section d'investissement.

7 - CRÉATION d'un POSTE D'AGENT de MAÎTRISE

Le conseil municipal décide de la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein dans la perspective du remplacement du responsable des services techniques ayant fait valoir ses droits à la retraite.

8 - INSTAURATION d'un COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Définition des modalités d'ouverture et d'utilisation des comptes épargne temps au bénéfice des agents communaux.

9 – APPROBATION de la CONVENTION de PARTICIPATION RELATIVE au CENTRE MÉDICO SCOLAIRE de VOIRON

La participation de la commune au fonctionnement du centre médico scolaire de Voiron est fixée à **0.56 €** par enfant scolarisé.

10– REMISE GRACIEUSE de PÉNALITÉ sur une TAXE d'URBANISME

Le conseil municipal décide d'une remise gracieuse de pénalité sur une taxe d'urbanisme due par des contribuables Saint Quentinnois, le principal de la dette ayant été payé.

11 – ENGAGEMENT d'une DÉMARCHE de PRÉVENTION de RISQUES PROFESSIONNELS et DEMANDE de SUBVENTION AUPRÈS du FONDS NATIONAL de PRÉVENTION

Le conseil municipal décide l'engagement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels des agents communaux dans la perspective de la réalisation du document unique. Une demande de subvention est déposée auprès du fonds national de prévention pour financer une partie de la prestation du cabinet d'étude qui accompagnera la commune dans cette démarche.

12 – ORGANISATION d'un SERVICE MUTUALISÉ d'INSTRUCTION du DROIT des SOLS en SUD GRÉSIVAUDAN

Approbation de la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin, les communes membres de la 3C2V et celles de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère, pour l'organisation d'un service mutualisé d'instruction des demandes d'urbanisme à l'échelle du Sud Grésivaudan, et ce, afin de faire face au retrait des services de l'État jusque-là en charge de l'instruction du droit des sols.

INFORMATIONS DIVERSES

Camille ANDRÉ, adjoint aux travaux, fait un point de l'état d'avancement des divers travaux communaux :

- ◆ Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :
 - Travaux des toilettes du centre du village achevés ;
 - Étude en cours relative à l'accessibilité des locaux du stade ;
 - Travaux à suivre pour l'accessibilité des toilettes du Martinet et de celles de la salle socioculturelle ;
- ◆ Campagne d'entretien des voiries engagée : parking de l'Église et réfection de la voirie de l'Île Trouillon réalisés ;
- ◆ Installation d'un abri bus à Renaudière en voie d'achèvement pour un montant de 9 000 € ;
- ◆ Construction de la salle d'évolution sportive : l'option de réalisation d'un toit végétalisé est finalement retenue ;

- ◆ **Alain BAUDINO**, en charge de la commission environnement, rappelle que la journée environnement est programmée le samedi 28 mars à 9h00 ;

- ◆ **Elvire BOSCH**, en charge de la commission associative, précise que la commission définira des critères dans le cadre des attributions des subventions 2016 aux associations locales.



Bienvenue à **Gilles DAVID**, Saint Quentinnois, qui rejoint l'équipe technique de la commune en qualité d'agent de maîtrise, en remplacement de **Gérard LARGERON** qui fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1er juin.

Nous souhaitons à **Gérard** une heureuse retraite et le remercions pour les nombreuses années passées au service de la collectivité. Nous saluons son professionnalisme, sa disponibilité et sa bonne humeur.

LES TRAVAUX DANS NOTRE COMMUNE

LES TRAVAUX EFFECTUÉS

- Abri bus de Renaudière avec point d'éclairage ;
- Dégagements forestiers ruisseau et talus vers ancienne mairie ;
- Installation de deux radars pédagogiques rue du Vercors (avant domaine Beauregard et face à l'Acmes) ,
- Aménagements pour les personnes à mobilité réduite ;
- ▶ Restructuration des WC au centre du village ;
- ▶ Rampe d'accès à l'église ;
- Entretien voirie ;
- ▶ Bicouches sur chemin impasse de l'île Trouillon, sur parking ancienne mairie, sur Place Charles Daclin (face église), sur parking cimetière ;
- ▶ Point à temps sur voirie communale ;
- Installation d'un défibrillateur à la salle socioculturelle.

LES TRAVAUX ENVISAGÉS

- Raccordement des eaux pluviales de la place Charles Daclin et impasse Pré Bossu au réseau communal ;
- Voirie lotissement du cheval blanc au Gît ;
- Poursuite des aménagements pour personnes à mobilité réduite ;
- Mise aux normes vestiaires du stade ;

APPEL à la VITESSE RÉDUITE

De nombreux riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules à moteur sur la commune.

Nous rappelons que la vitesse en agglomération est limitée à 50 km/h et à 30 km/h dans plusieurs zones signalées.

Ont été mis en place, afin d'attirer l'attention des conducteurs, deux radars pédagogiques au centre village.

Pour pallier la vitesse excessive, deux coussins ralentisseurs seront également installés rue du Vercors (devant Valérie coiffure et devant les WC publics) et un troisième quartier Barbassat.

POUR la SÉCURITÉ de TOUS SOYONS VIGILANTS et RESPECTUEUX, LEVONS LE PIED !!!



Vendredi 26 juin à 20h30



La médiathèque intercommunale LIS LÀ de Saint Quentin sur Isère vous propose le spectacle

**« Tous les chemins mènent au jardin »
par la Compagnie du Théâtre des Chemins.**

Raphaël a dans son panier de conteur des histoires à partager. Nikolaus, lui, cultive rythmes, sons, mélodies, timbres insolites et gammes étranges avec des outils et légumes du jardin... Contes de sagesse et folles mélodies de saison à partager au cours de cette soirée familiale sous yourte.

**ACCUEIL : Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h / vendredi de 16 h à 19 h,
samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h / CONTACTS : ☎ 04-76-65-80-74 @ mediathequelisla@gmail.com**



AUTOUR des MOLOKS et POINTS d'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V) : des DÉPÔTS SAUVAGES TOUJOURS à DÉPLORER !!!

La plupart des administrés fait l'effort de trier ses ordures ménagères et autres déchets, avec respect, nous les en remercions. Cependant quelques personnes continuent à déposer leurs sacs et autres, au pied des containers... Merci de vous diriger, si besoin, vers un autre point d'apport **ET** pour tous les encombrants, à la déchetterie.

LES DIFFÉRENTS POINTS D'APPORT sur la COMMUNE :

- * à proximité des écoles
- * au Gît avant le stade
- * à la Terrasse rue du lavoir (molak seul)
- * parking Pluralis (molok seul)
- * parking Acmes,
- * à Fontbesset.

La déchetterie est ouverte le lundi de 14h à 18 h, les mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Pour rappel, l'incivilité d'une poignée d'administrés pénalise l'ensemble de la collectivité !

N'oublions pas qu'un mauvais tri entraîne une augmentation de la redevance au SICTOM.

POUR INFORMATION la déchetterie sera fermée exceptionnellement le mercredi 10 juin.

INFOS DIVERSES

LA DÉMOUSTICATION : l'AFFAIRE de CHACUN



Les moustiques pouvant entraîner des nuisances importantes, un service de démoustication est chargé d'intervenir sur votre territoire. Cette mission de service public, financée par votre commune et le Conseil Départemental, est conduite par l'Entente Interdépartementale Rhône Alpes pour la Démostication (EIRAD).

Avant d'être des moustiques adultes, que nous connaissons tous pour leur piqûre, ces insectes se développent sous forme de larve dans l'eau. C'est donc à ce stade que la lutte est la plus efficace car elle ne concerne que des collections d'eau de petite taille, facilement repérables et pour l'essentiel, situées autour des habitations.

L'implication et la vigilance de chacun sont donc nécessaires. **En supprimant ces points d'eau autour de son domicile, on élimine les lieux de ponte et de développement larvaire et donc la prolifération des moustiques.**

Vous pouvez contribuer à éviter cette prolifération en adoptant les gestes de prévention suivants :

-  Enlever tous les objets dans le jardin, sur la terrasse, qui pourraient servir de recueil d'eau ;
-  Supprimer l'eau stagnante dans les soucoupes sous les pots de fleurs, ou les remplir de sable ;
-  Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, rigoles couvertes par une grille) ;
-  Couvrir de façon hermétique les réserves d'eau (bidons, citernes d'eau de pluie) avec de la toile moustiquaire.

En cas de problème lié aux moustiques, vous pouvez effectuer un signalement sur le site.

Des *préventeurs moustiques* détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur peuvent également se présenter d'eux-mêmes à votre domicile. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil et vous rappelons que l'efficacité de ce service dépend de la coopération de tous.

Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'EIRAD, 31 chemin des Près de la Tour - 73310 CHINDRIEUX

 04 79 5 21 58  04 79 54 28 41  contact@eid-rhonealpes.com  www.eid-rhonealpes.com



Mercredi 3 juin 2015 - de 14 à 16 heures salle des fêtes de VOIRON

RENCONTRE EMPLOI pour L'ALTERNANCE

Les jeunes doivent se présenter avec des CV (aide possible par le relais emploi de Vinay qui a une permanence à St Quentin) pour décrocher un contrat en alternance.

DIMANCHE 12 juillet 2015

FEUX d'ARTIFICE à 22 h

SUIVIS d'une SOIRÉE DANSANTE

Buvette tenue par le Club Beauregard et l'association CréActif

Concert de l'Écho du Bas Grésivaudan à 21 h

QUELQUES RAPPELS

Le BRÛLAGE des DÉCHETS est **INTERDIT** en ISÈRE TOUTE l'ANNÉE

POUR ne pas DÉRANGER

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, perceuse, tronçonneuse, scie etc...

NE SONT AUTORISÉS que

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores.

LES ASSOCIATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS

VENDREDI 4 SEPTEMBRE

de 16h30 à 19h30
salle socioculturelle



Mercredi 10 juin à 19 heures,
Salle du foyer à Poliénas
Assemblée générale de l'ADMR
du BAS GRÉSIVAUDAN

CONTACTS

☎ 04 76 65 57 24

☎ 06 84 11 37 20

✉ admrbagr@fede38.admr.org

✉ mcprelle@orange.fr

L'équipe de bénévoles soucieuse de pouvoir poursuivre son action auprès des familles et d'assurer la gestion de l'association, lance un appel pour être rejointe par de nouvelles personnes.

Si vous êtes intéressés, contactez-nous. Nous vous attendons nombreux.

L'EXISTENCE de l'ASSOCIATION en DÉPEND.

LE CLUB BEAUREGARD



SAMEDI 10 OCTOBRE à 20H
SALLE SOCIOCULTURELLE

RÉSERVEZ VOTRE SOIRÉE pour le

SUPERLOTO

CONTACTS J.PERRIN ☎ 04 76 93 61 38 ☎ 06 08 07 77 49 - jacques.perrin.8@cegetel.net - Nicole GIRY ☎ 06 31 65 33 96 - nicole.giry@orange.fr

S

auvegarde du Patrimoine Industriel d'Autrefois

Les journées du patrimoine 2015

P

Créées en 1984 par le ministère de la Culture, les journées du patrimoine ont lieu chaque année le troisième week-end de septembre. Le thème 2015 est le « **PATRIMOINE du XXI^{ème} siècle une histoire d'avenir** ».

La 32^{ème} édition des **JOURNÉES du PATRIMOINE** aura lieu **les samedi 19 et dimanche 20 septembre**. C'est le rendez-vous culturel de la rentrée, l'occasion de découvrir gratuitement son patrimoine à travers des activités pour tous publics.

I

A Saint Quentin l'association **SPIA** proposera

le dimanche 20 septembre : « St Quentin d'hier et d'aujourd'hui »

Venez nombreux à partir de 10h à la salle socioculturelle.

Si vous avez des documents anciens sur les quartiers et les commerces de la commune, merci de contacter SPIA.

A

CONTACTS ☎ 04 76 93 67 39 ✉ jp.rey0634@orange.fr 🌐 <http://saintquentin.spia.free.fr>

Traditionnel safari truites

samedi 23 dimanche 24 et lundi 25 mai 2015

lâcher de 200 kgs de truites dont 50 kgs de grosses

Tarifs pour les 3 jours

Adultes : 20 € - enfants moins de 10 ans : 10 €

Un délicieux menu comprenant : salade, couscous, fromage, tarte et café vous attend, sur réservation,

LE SAMEDI MIDI au prix de 15 € pour les adultes et 10 € pour les moins de 10 ans.

Clôture des inscriptions pour la pêche et pour la réservation des repas

mercredi 20 mai au Café du Martinet ☎ 06 63 63 06 60 ou ☎ 09 63 23 68 03

L'ÉCHO du BAS GRÉSIVAUDAN

CONTACTS

☎ 04 76 06 53 66 📞 06 07 56 07 48 📧 brotelhjc@orange.fr

LES DATES À RETENIR

- ⇒ Fête de la musique : **samedi 20 juin à 21h** concert sur la place docteur Valois ;
- ⇒ Audition des élèves de l'école de musique : **mercredi 24 juin à 18h30** à la salle socioculturelle ;
- ⇒ Concert **dimanche 5 juillet à 11h30**, place de l'église, animation musicale au vide grenier de l'association du clocher ;
- ⇒ Concert **dimanche 12 juillet à 21h** avant le spectacle pyrotechnique au stade de la tour.



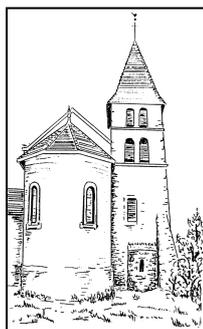
Samedi 20 juin 2015

Fête des écoles

Reportée au 27 en cas de pluie

CONTACTS ☎ 04 76 65 40 10

📧 soudesecoles.saintquentinsurisere@hotmail.fr
<http://soudesecoles.saintquentinsurisere.kazeo.com>



ASSOCIATION DU CLOCHER

Dimanche 5 juillet 2015

VIDE GRENIER BROCANTE

de 6 h 00 à 18 h 00

Place de l'église et rues du village

buffet - buvette

à 11 h 30 Apéritif concert de l'Écho du Bas Grésivaudan

Réservations et renseignements

☎ 04 76 93 31 61 📧 cr.andre@orange.fr



Jazz en lisière

une nouveauté à St Quentin

L'association « les Saisons de la Culture » a saisi l'opportunité offerte par le **Jazz Club de Grenoble** dans le cadre de son action « **Jazz en lisière** », pour proposer une soirée musicale de premier plan,

Le VENDREDI 22 MAI à la salle SOCIOCULTURELLE

de SAINT QUENTIN sur ISÈRE à partir de 20 heures



Dans le cadre de ce partenariat, le **Jazz Club de Grenoble** assurera la partie principale avec la solide formation « **les Mélothérapeutes** » et son jazz « **Nouvelle-Orléans** ».

Nous avons aussi invité, en première partie, les « **Red Beans** », une formation locale de qualité, qui se chargera de faire décoller la soirée.

Dans une ambiance décontractée (Jazz oblige !), nous vous proposerons des assiettes variées, accompagnées de vin ou de bière.

CONTACTS ■ 06 80 95 93 04 ■ 06 33 45 75 68 📧 lessaisonsdelaculture@hotmail.fr

SPORTS et LOISIRS

Visitez le site de l'association
aslstquentinsurisere.jimdo.com

Vous y retrouverez toutes les informations la concernant ainsi que photos et vidéos des différentes manifestations.

LES MANIFESTATIONS À VENIR

👉 **Vendredi 12 et samedi 13 juin 2015** - GALA DANSE MODERN JAZZ, salle socioculturelle 20h entrée 6 €, buvette

👉 **Judi 18 juin 2015** - HIP HOP - FIN DE COURS - DÉMONSTRATION par les élèves à 19h, en première partie démonstration de ZUMBA par les enfants ;

👉 **mardi 22 juin 2015** à partir de 19h salle socioculturelle fête de fin de cours de JUDO, démonstration, remise des grades et ceintures.

L'association offrira les boissons et remercie les parents qui feront des gâteaux.

Et le **Samedi 27 juin à 20 h** à l'église de ST QUENTIN

le concert d'été de la chorale "A TRAVERS CHANTS"

avec la participation du **Groupe Vocal de VARACIEUX** dirigé par **Vanessa SOARES** qui a fait ses premiers pas, à l'âge de 16 ans, dans notre chorale.

CONTACTS

Annie DURAND 📞 04 76 93 61 18

📧 asl.5entin@gmail.com

CONTACTS CHORALE

📞 Nicole GIRY 06 31 65 33 96 📧 nicole.giry@orange.fr

📞 Lucie PICOT 04 76 93 62 51 📧 lucie38.picot@gmail.com

